

AVIGNON : AG LUNDI 15 MARS à 14h30

Artistes, techniciens et techniciennes, de l'art vivant, de l'art enregistré, des arts plastiques, des musées et des lieux patrimoniaux.

> Travailleurs et travailleuses de la production, de la diffusion et de l'administration, travailleurs et travailleuses autour et dans les lieux de culture (agent·e·s de billetterie, agent·e·s de sécurité, agent·e·s de ménage, restaurateurs et restauratrices de catering et/ou de festival etc...).

> Mais aussi employé·e·s de l'évènementiel, directeurs et directrices de lieux de cultures, étudiants et étudiantes en écoles d'art, spectateurs et spectatrices.

> Que vous soyez : intermittents et intermittentes du spectacle, saisonniers et saisonnières, intermittents et intermittentes de l'emploi, artistes-auteurs et artistes-autrices, travailleurs indépendants et travailleuses indépendantes, intérimaire, employé·e·s en CDI etc.

Nous sommes tous et toutes concerné·e·s par la culture et les droits sociaux !

Rassemblons-nous le Lundi 15 mars à 14h30 au Théâtre des Carmes, place des Carmes à Avignon.

> Nous discuterons lors d'une Assemblée Générale en soutien aux occupations actuelles partout en France, pour réfléchir, ensemble, à des actions à porter rapidement sur le territoire Avignonnais.

> (nous veillerons au strict respect des gestes barrières pour ce rassemblement)

>Nous nous réunirons autour des revendications portées par les occupants et occupantes des lieux de culture, ainsi que par de nombreux syndicats et collectifs :

- Un retrait pur et simple de la réforme de l'assurance chômage.
- Un plan massif de soutien à l'emploi en concertation avec les organisations représentatives, les salarié.e.s de la culture.
- Une prolongation de l'année blanche et son élargissement à tous les travailleur.se.s précaires, ainsi qu'une baisse du seuil d'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrant.e.s ou intermittent.e.s en rupture de droits.
- Des mesures d'urgence pour garantir l'accès aux congés maternité et maladie pour tous.les travailleur.se.s à emploi discontinu ainsi qu'aux artistes-autrices et artistes-auteurs.
- La réouverture immédiate des lieux de culture au public dans des conditions définies en concertation avec les professionnel.le.s concernés.
- Des moyens pour garantir tous les droits sociaux : retraite, formation, médecine du travail, congés payés...
- Un plan d'accompagnement des étudiant.e.s du secteur culturel en cours d'étude et à la sortie pour leur permettre d'accéder à l'emploi ;
- Une réunion du CNPS (Conseil National des Professions du Spectacle) en présence du Premier Ministre.